

TOURNOI VETERAN de SAINT DENIS DE PILE

SAMEDI 12 DECEMBRE 2026

Règlement particulier – Dossier 2602092

1. Généralités :

Ce tournoi se déroulera conformément au Règlement Général des Compétitions (la dernière mise à jour sera appliquée à ce tournoi).

Il autorise le règlement complémentaire du tournoi à réserver le droit au comité d'organisation, en accord avec les juges-arbitres, de modifier le règlement complémentaire, de regrouper certaines catégories (lots, niveaux, tableaux), de supprimer ou de limiter le nombre d'inscriptions pour le bon déroulement du tournoi.

Juge-Arbitre: Aurélie BRUN

GEO: Mickael GAMELIN

Toute inscription à ce tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Les matchs se dérouleront le samedi 12 décembre 2026, à la salle omnisports de Saint Denis de Pile, Avenue Général de Gaulle, 33910 SAINT DENIS DE PILE (5 terrains).

Les tableaux de DH et DD se joueront en intégralité le samedi matin à partir de 08h00, et les tableaux de DMx le samedi après-midi.

2. Inscription :

Les inscriptions et règlement se font via Badnet ou Ebad, au plus tard le lundi 30 novembre 2026 à 23h59. Les inscriptions sans règlement seront refusées.

Les frais d'inscription s'élèvent à 18,00 euros par joueur pour un tableau et 22,00 euros pour deux tableaux. Les inscriptions peuvent être individuelle ou par club.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 21 septembre 2026 à 10h00.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 5 décembre 2026.

Le tournoi est géré par le logiciel fédéral Badnet.

L'horaire de convocation de chaque joueur sera envoyé en début de semaine précédant le tournoi.

3. Les joueur(se)s :

Le tournoi est ouvert aux licenciés auprès de la FFBad pour la saison en cours, classés de R4 à NC des catégories pouvant évoluer en vétéran (homme et femme) pour les disciplines DH, DD et DMx.

3. Les tableaux :

Tous les tableaux débiteront en poule avec possibilité de sorties de poules.

L'organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions (100 maximum), de regrouper les catégories ou modifier les tableaux, en accord avec les juges arbitres, pour le bon déroulement de la compétition.

Les classements des joueurs sont établis en tenant compte du CPPH au 27 novembre 2026.

4. Le déroulement :

Les premiers joueurs de la première rotation doivent être présents dans la salle 30 min avant le début de leur match et pour les rotations suivantes, 1h avant le match.

Tout joueur absent sur le terrain 5 min après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Le temps de repos sera de 20 min minimum et le temps de prise de connaissance du terrain (y compris le test de volants) de 3 min.

Le système de score est celui officiel et en vigueur dans les textes de la FFBaD : 2 sets gagnants de 15 points.

Tout joueur nécessitant de s'absenter de la salle devra en avertir un juge-arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Les matchs se joueront en auto-arbitrage, toutefois la présence d'un arbitre pourra être sollicitée à tout moment lors d'un match en accord avec le Juge-Arbitre.

Un volant touchant les structures au-dessus du terrain (filin, panneau ou autres) mentionné et indiqué par le Juge-Arbitre, sera remis une seule fois au service et compté « faute » durant l'échange.

5. Les volants :

Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués FFBaD. En cas de litige, le volant officiel du tournoi est le FORZA 5000 en vente sur le tournoi.

6. Forfaits :

Avant tirage au sort : Tout forfait d'un joueur sera remboursé.

Après tirage au sort : Tout forfait d'un joueur ne sera pas remboursé.

Tout forfait après la date du tirage au sort doit être dûment justifié, dans un délai de 5 jours maximum, par l'envoi d'un justificatif à la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de badminton.

7. Points particuliers :

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Toutes les règles applicables sont celles éditées par la FFBaD (RGC, complémentaires, tenues, cartons, forfaits, officiels, joueurs, coach, forfaits).

Tous les litiges ou situations non couvertes par ce règlement complémentaire seront réglés par le juge-arbitre.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou vol dans la salle.

